

Le vingt-huit septembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire

**Présents** : M Patrick BATTISTA – Mme Patricia ARRIAZA OLMO - M Jean-Gérard NIZET - M Gilles TROMPILLE - Mme Dominique BARTHELEMY— Mme Muriel THOMAS - M Claude MARECHAL– M Michel DAMIRON – Mme Estrella DE GROOT– M Franck RICHARD

**Excusés** : M Didier NARCISSE– Mme Corinne HERADY (donne procuration à Mme Arriaza) – M Richard BOUFFANET (donne procuration à M Battista)- M Cyrille DUTOUR– M Clément BOYER (donne procuration à Mme Barthélémy)

**Absent** :

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15

**Date de convocation** : 22 septembre 2017

**Nombre de Présents** : 10

**Nombre de votants** : 13

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel Thomas

---

**Délib n°2017-040: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2017

---

**Délib n°2017-041: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juin 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 Juin 2017

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 Juin 2017

---

**Délib n°2017-042: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 Juin 2017

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 22 Juin 2017

## Délib n°2017-043: RAPPORT ANNUEL 2016 de la SPL SEGAPAL

M Patrick BATTISTA indique que la Commune de NIEVROZ est actionnaire de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône Amont. Il précise qu'il représente la Commune à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales.

A ce titre, il propose de présenter à l'organe délibérant un rapport annuel, rapport qui permettra au conseil de se prononcer sur son action au sein de la SPL et sur les missions de cette dernière.

La SEM SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le Grand Parc Miribel Jonage. Cette société d'économie mixte s'est transformée en Société Publique Locale le 29 Juin 2012. Une SPL est une société détenue à 100% par des collectivités territoriales. Elle revêt la forme d'une société anonyme. Les SPL exercent leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur leurs territoires.

La SPL a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont, son nom commercial reste SEGAPAL dans l'attente d'un autre choix.

Le capital de la SPL a été porté de 670 000 € à 699 949 € en 2016. Le capital reste réparti entre 21 actionnaires et 4 nouvelles communes ont rejoint la SPL : Beynost, Saint Maurice de Beynost, Villette d'Anthon et Jonage.

Dix-huit administrateurs siègent au Conseil d'Administration. Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être représentés au Conseil d'Administration.

Afin d'organiser au mieux les conditions d'exercice d'un contrôle analogue comparable à celui que les collectivités exerceraient sur leur propre service, il a été convenu par le Conseil d'Administration de la mise en place d'un comité d'engagement et de suivi chargé de donner son avis sur les opérations de la SPL et d'en suivre le déroulement. De même un guide des procédures a été institué avec, entre autre, la création d'une commission d'appel d'offres.

Le Président de la SPL est M Gilbert-Luc DEVINAZ, il est entouré de 2 vice-présidents : M Jean-Paul COLIN et M Pascal PROTIERE. Le Directeur Général est M Didier MARTINET.

63 salariés (9 cadres, 6 agents de maîtrise, 48 employés) composent le personnel de la SPL dont 41 hommes et 22 femmes.

Le comité d'entreprise (DUP) se réunit tous les mois et le CHSCT tous les trimestres.

En 2016, l'assemblée spéciale s'est réuni 3 fois, le comité d'engagement et de suivi 2 fois, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois.

### **LES MISSIONS CONFIEES A LA SPL**

Cette mission se déroule dans le cadre d'une DSP confiée à la SEGAPAL qui intervient comme régisseur intéressé. Elle a démarré en juillet 2014 pour une durée de 3 ans et demi.

Le budget 2016 de la régie intéressée pour cette mission s'élève à 5 238k€ HT en charges et 5 930 k€ HT en recettes.

La rémunération de la SEGAPAL, pour cette mission, s'élève à 2 047 k€ HT en part fixe et 930 k€ HT en part variable, sachant que les salaires sont à la charge de la SPL.

La participation du syndicat à la régie est de 3 251 k€. Elle était de 2 727 K€ en 2015. Cette baisse s'explique en partie par les recettes de graviers qui passe de 671 K€ en 2015 à 0 k€ en 2016 et à un chiffre d'affaire en légère baisse sur l'Atol'.

Le rapport de gestion présente les comptes de la régie intéressée et l'organisation de la SPL.

**\*De même, le SYMALIM confie à la SPL SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études.**

La rémunération de la SEGAPAL en 2016, pour cette mission, s'élève à 55 k€ HT. En 2015, notre rémunération était de 84 K€. Cette baisse est due à des chantiers retardés pour des raisons administratives.

**\*La SPL effectue 6 autres missions en dehors du Parc :**

#### Missions et coût facturés HT

-Entretien de la piste cyclable de l'anneau bleu	163 157 €
-Exploitation de la navette fluviale sur le Canal	141 600 €
-Surveillance équestre à Vaulx en Velin	3 850 €
-Animation du site Natura 2000 de Jons à Anthon	11 288 €
-Etude embarcadère Jons	6 000 €
-Entretien Biezin (accès sur grand stade)	167 941 €

#### **COMPTES SEGAPAL**

Le budget 2016 de la SEGAPAL s'établit à 3 965 k€ en charges et à 4 005 k€ en recettes, pour un résultat de + 40 k€

Le résultat d'exploitation s'élève à + 31 k€

Le chiffre d'affaires se monte à 3 669 k€

Les charges de personnel sont de 3 040 k€

C'est la 12ème année où le résultat de la SEGAPAL est positif.

Tels sont les principaux éléments concernant l'activité écoulée de la SPL SEGAPAL.

Cette année 2016 a « été difficile, les recettes de graviers se sont arrêtées et la baisse de participation des collectivités au Grand Parc ont amené la Ségapal à réduire ses coûts de fonctionnement et à diminuer certaines prestations.

Pour remédier à cet état de fait, le conseil d'administration de la SPL a privilégié une double orientation :

- Développer les missions extérieures au Grand Parc
- Privilégier les activités générant une marge plus importante (événementiels, séminaires...) sur le Grand Parc

La raréfaction des recettes publiques oblige à rechercher des financements autres et se diversifier.

Tels sont les principaux éléments concernant l'activité écoulee de la SPL SEGAPAL pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'un rapport complet est à la disposition de tous les conseillers.

Il rappelle qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport et de se prononcer sur l'activité de son représentant au sein de la SPL en lui donnant quitus et sur les actions de la SPL Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M Patrick BATTISTA ne prend part au vote) :

**-APPROUVE** le rapport faisant état pour l'année 2016 de l'ensemble de l'action de la SPL Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont.

**-DONNE** quitus à son représentant pour l'ensemble de l'action menée au sein de la SPL au cours de l'année 2016.

---

### **Délib n°2017-44: Budget Commune – Décision Modificative n°3**

Monsieur le maire rapporte l'utilisation de dépenses imprévues au compte 022, à hauteur de de 5 279.33 € pour le paiement des frais de commissions et frais ICNE induits par les nouveaux prêts contractés par la commune lors de la séance du conseil municipal du 15 juin 2017. Ce mouvement de crédit a été autorisé par arrêté 041-2017. Cette décision s'apparente à une décision modificative n°2 du budget primitif 2017. Les crédits ont été ventilés comme suit :

Article 022 « Dépenses imprévues » : - 5 279.33 €

Article 668 « Autres charges financières » : + 1 420 €

Article 66111 « Intérêts réglés à échéance » : + 3 859.33 €

Une subvention a été accordée par le conseil municipal lors de sa séance du 29 juin 2017 (délibération 2017-038) à l'AAPPMA pour un montant de 300 €. Il est nécessaire d'inscrire les crédits au compte 6574.

Le SIEA a transmis à la commune une régularisation des participations de la commune concernant des programmes d'éclairage publics de 2013. Les régularisations s'opèrent comme suit :

- opération 173 « Eclairage public » article 2041582 : « Autres groupements » : 3 590.24 € en recette d'investissement de trop versés pour les travaux de mise en valeurs de l'église et la modernisation des éclairages publics 506 et 114

Le SIEA s'est doté d'une compétence supplémentaire « Communication électronique » qui engendre un surcote de la cotisation annuelle de 4 710 €.

Le plan de financement de modernisation des éclairages publics (armoires de commandes) a fait l'objet d'une erreur de la part du SIEA lors de la transmission du plan de financement. Le devis révisé indique une augmentation de 1 161.50 € des travaux.

Les bases du FPIC n'avait pas été reçu lors de l'élaboration du budget primitif. Suite à leur réception, une augmentation de 4 508 € a été constatée.

Les perceptions du fond de compensation de la TVA (FCTVA) a permis de générer les crédits suivants :

- FCTVA fonctionnement : 6 064 €

- FCTVA Investissement : 12 492 € soit + 7 492 € par rapport aux prévisions du budget primitif.

Ainsi, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération et/ou Article	En diminution	En augmentation
Opération 127 : Réserves foncières	1 144.74	
Opération 173 : Eclairage public Article 2041582 A/ groupements		1 161.50
Opération 127 : Réserves foncières Article 2115 : Terrains bâtis		11 065.48
<b>TOTAL</b>	<b>1 144.74 €</b>	<b>12 226.98€</b>
<b>TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 11 082.24€</b>	

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération et/ou Article	En diminution	En augmentation
Article 10222 : FCTVA		7 492.00
Opération 173 : Eclairage public Article 2041582 A/ groupements		3 590.24
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 11 082.24 €</b>	

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Opération et/ou Article	En diminution	En augmentation
022 : Dépenses imprévues	5 279.33	
Article 6281 : Concours divers (SIEA)		4 800.00
Article 6451 : Cotisations à l'Urssaf		1 492.00
Article 6574 : Subventions associations		300.00
Article 739223 FPIC		4 508.00
Article 66111 : Intérêts réglés à échéance		3 859.33
Article 6688 : Autres charges financières		1 420.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 279.33 €</b>	<b>16 379.33 €</b>
<b>TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 11 100.00 €</b>	

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Opération et/ou Article	En diminution	En augmentation
Article 74121 : Dotation solidarité rurale		1 089.00 €
Article 774 : FCTVA		6 064.00
Article 74835 : compensation exonération TH		3 947.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 11 100.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

**-APPROUVE**, à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget communal

**INFORMATION DIVERSES :**

- **PLU** : la commission travaille en ce moment sur la rédaction du règlement et du zonage du futur PLU. Celle-ci est pratiquement terminée. Les réunions Personnes publiques associées et réunion publiques devraient se tenir en décembre, pour un vote de l'arrêt projet fin décembre 2017.
- **Projet panneaux photovoltaïques** : L'entreprise EDF EN présentera en assemblée plénière le projet d'intégration d'ici la fin du mois d'octobre.
- **Commission Travaux** : celle-ci sera amenée à se réunir plusieurs fois pour travailler notamment sur les avancées du programme « aménagements divers de sécurité ».

Séance levée à 19h50

Le Maire

Patrick BATTISTA

